



PÔLE SERVICES À LA POPULATION
Services des Sports
Téléphone : 04.94.01.46.58

FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS 2022/2023 ADULTES

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

- Au Service des Sports de 8h00 à 12h et de 13h30 à 17h, aux jours indiqués ci-après, **en fonction de l'activité choisie :**

Lundi 5 et Mardi 6 Septembre : Inscriptions aux **Activités Nautiques Adultes**

Après ces dates : les inscriptions sont ouvertes sous réserves des places disponibles

Documents à fournir :

- La fiche d'inscription préalablement remplie et le règlement intérieur signé,
- Un certificat médical de moins d'un an,
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile et individuelle accident corporelle,
- Un chèque libellé à l'ordre : « Régie Sports et Loisirs La Crau », pour le paiement de l'adhésion, d'un montant de 55 € par période et par adulte.

ACTIVITÉ MUNICIPALE	ÉDUCATEUR RESPONSABLE	LIEUX	JOURS ET HORAIRES	PUBLIC CONCERNÉ
VOILE, KAYAK, STAND-UP PADDLE	Hervé BOUTY	Base Nautique de Carqueiranne	MARDI 16h30 à 19h SAMEDI 9h30 à 12h	ADULTES

2 périodes seront organisées :

- 1^{ère} période (19 séances)
Début des cours : mardi 6 Septembre 2022 à 16h30
Fin des cours : samedi 19 Novembre 2022 sur la journée entière
Stage de 3 jours au Verdon : du vendredi 28 octobre au dimanche 30 octobre 2022
- 2^{ème} période (19 séances)
Début des cours : mardi 12 Avril 2023 à 16h30
Fin des cours : samedi 24 Juin 2023 sur la journée entière
Stage de 3 jours au Verdon : du vendredi 21 avril au dimanche 23 avril 2023

Conditions à remplir par les pratiquants :

- Avoir plus de 18 ans.
- Être domiciliés à La Crau.
- Avoir pris connaissance du règlement intérieur pour le fonctionnement de l'activité municipale nautique dédiée aux adultes.



COMMUNE DE LA CRAU

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

.....

TEL : **MAIL** :

- Déclare être assuré en Responsabilité Civile et Individuelle Accident Corporel *
 - Compagnie d'assurance N° de contrat.....
- Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'activité municipale nautique dédiée aux adultes. *
- Personne à prévenir en cas d'accident :

NOM :

ADRESSE:.....

TEL :

*cocher la case si accord

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ACTIVITÉS NAUTIQUES ADULTES

L'admission à l'activité municipale est gérée et administrée par le service des sports de la mairie ; il convient de retirer un dossier chaque année à la période de la rentrée scolaire.

Les inscriptions ne seront définitives qu'après avoir rempli toutes les formalités et avoir fourni l'attestation d'assurance et le certificat médical.

Un calendrier des activités est défini chaque année faisant état de la date de début et de fin des cours. L'inscription ne donne lieu à aucune période d'essai.

En cas de conditions atmosphériques défavorables, certaines séances pourraient être annulées. Il ne sera procédé à aucun report, ni remboursement.

TARIF :

Activités nautiques : 55 € par période et par adulte.

DATE ET SIGNATURE POUR ACCORD :

